

## CONTRAT – Gaec de la Voie Lactée – fromages

L'association a pour objet de **maintenir (et d'inciter à l'installation) les exploitations, de proximité, pratiquant l'agriculture biologique** : fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consom'acteurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consom'acteurs dépassent le simple rapport commercial: ils deviennent partenaires.

### Contractants

PRODUCTEUR

Olivier Cattenoz et Vincent Schwartz

CONSUM'ACTEUR (NOM ET N° DE TEL)

.....

Jour de distribution (lundi)	MARS					AVRIL				MAI				
	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31
Chèvre frais 2,30€														
Chèvre mi- sec 2,30€														
Faisselle C 2,30€														
bûche cendrée 2,90€														
Tomme Chèvre ~200g / 4,40€														
La roussette ~250g / 4,70 €														
Faisselle V 1,60 €														
Vaches mi sec 3,20 €														
Tomme vache ~200 g / 3,60 €														
Yaourt brebis 400 ml / 3€														
Fétarde Brebis ~200 g / 4,10 €														
Crottin brebis frais 2,5€														
Crottin brebis mi sec 2,5 €														
Tomme brebis ~200 g / 4,80 €														
Crème de châtaignes 380 g / 5,50 €														
Pâté de cam- pagne 190g / 4,10€														
Rillettes pur porc 190g / 5,20€														
Miel ttes fleurs 500g / 7€														
Miel ttes fleurs 1kg / 13,50€														
<b>Total (€)</b>														

## CONTRAT – Gaec de la Voie Lactée – fromages

La distribution se fera les lundis soirs à Laizy au Moulin de Chazeu

### **Engagements du consomm'acteur :**

En cas d'absence, le consomm'acteur peut faire retirer son fromage par une personne de son choix (même non adhérente à l'AMAPP).

Il s'engage à payer à l'avance la commande de fromages par chèque.

### **Termes du contrat**

**Total global :.....**

**Paiement :.....chèques (nombre de chèques : 1, 2 ou 3)**

Le paiement des fromages, à la signature du contrat, est fait à l'ordre de : GAEC de la Voie Lactée

Veuillez indiquer au dos des chèques les mois correspondant au paiement.

### **Résiliation**

La résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes.

***Le présent contrat est enregistré si le consomm'acteur et le producteur sont à jour de leurs cotisations à l'AMAPP « Les Z'amis du panier »***

### **Les tuteurs – interlocuteurs entre consomm'acteurs et producteurs**

Les producteurs sont aidés dans l'organisation des distributions par une tutrice. Celle-ci assume les tâches de gestion des contrats, d'organisation des distributions et de représentants des consomm'acteurs.

Elle enregistre les contrats, suit la liste d'attente, établit la liste hebdomadaire de distribution, organise les présences aux distributions, centralise les remarques des consomm'acteurs ...

**Si vous avez des questions sur les contrats, contactez par tél ou mail votre tutrice :**

- Mme Isabelle thibaudin 0644713173 isabelle.thibaudin@gmail.com

### **Le fonctionnement**

Le contrat est établi selon une fréquence hebdomadaire pour une durée de ..... semaines.

Sur le lieu de distribution : Moulin de Chazeu à Laizy

### **Qui sont les producteurs,**

Les fromages sont produits par Olivier Cattenoz et Vincent Schwartz en Agriculture Biologique,

Gaec de la Voie Lactée

La ferme des vignes 71990 La Grande Verrière

tel 07 86 16 34 03 mail: [contact@fromagesdesvignes.fr](mailto:contact@fromagesdesvignes.fr)

**Signatures**, précédées de la date et de la mention « lu et approuvé »

PRODUCTEUR

CONSOM'ACTEUR